

# *Ville de Bouctouche*

## **AVIS PUBLIC**

*(En vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme)*

La municipalité de Bouctouche a l'intention d'adopter un arrêté modifiant l'arrêté no 2008-05 intitulé « Arrêté de zonage de la ville de Bouctouche » afin de;

Modifier le zonage actuel de « résidentiel uni et bifamilial » (R2) à « résidentiel haute densité » (R3). L'objectif du rezonage est de permettre la construction d'un nouvel immeuble d'appartements de deux (2) étages avec huit (8) unités de logement. La propriété NID (25465782) est située au 197 rue Acadie à Bouctouche.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté au bureau du directeur général à l'édifice municipal de Bouctouche de 8h30 à 16h30 pendant les jours ouvrables.

Les objections au projet d'arrêté présentées par écrit seront étudiées lors d'une audience publique qui se tiendra à l'édifice municipal de Bouctouche, *le 17 septembre 2019 à 19h15*. Toute personne qui désire défendre ces objections ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieu.

Les objections écrites doivent être envoyées à ; Émilie Doiron Gaudet, Directrice générale, 30 rue Évangeline, Bouctouche, NB, E4S 3E4.

***LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCTOUCHE***

*Émilie Doiron Gaudet*

*Directrice générale*